

## COMMUNE DE CRANS-MONTANA

# Règlement du concours de décorations florales et de l'originalité des vitrines commerciales 2021

### Article 1 : Préambule

Le présent concours est organisé par la Commune de Crans-Montana. Son objectif est d'encourager le fleurissement des habitations et alentours, ainsi que l'originalité des vitrines des commerces. Il est organisé durant le mois de juillet 2021.

### Article 2 : Formalités et conditions d'inscription

Le concours est ouvert à tous les habitants et commerçants de la Commune de Crans-Montana. Les membres du jury ne peuvent y participer. Il est publié sur le site internet de la Commune de Crans-Montana [www.commune-cransmontana.ch](http://www.commune-cransmontana.ch).

L'inscription est gratuite.

Le présent règlement lie les organisateurs et le participant. Il ne peut être modifié pendant le déroulement du concours.

### Article 3 : Critères d'évaluation

#### Habitations :

- la vue d'ensemble depuis l'espace public,
- la diversité des espèces sélectionnées,
- l'aspect général des végétaux utilisés,
- l'harmonie des couleurs,
- la recherche, l'originalité et l'innovation des compositions,
- la qualité du fleurissement en fonction de la surface décorée,
- l'entretien (propreté et netteté).

#### Commerces :

- la vue d'ensemble depuis l'espace public,
- l'aspect général de la vitrine
- l'originalité des décorations
- la mise en valeur des articles présentés.

Le jury tiendra compte des conditions climatiques lors de son passage.

### Article 4 : Composition du jury

Le jury est choisi par les membres de la Commission Sécurité et Salubrité.

## **Article 5 : Résultats**

La visite du jury aura lieu entre juillet et août 2021. Les résultats seront communiqués sur notre site internet en fin d'année 2021 et les gagnants seront contactés.

### COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Le Président :

La Secrétaire :

Nicolas Féraud

Carine Vocat